

## SÉANCE ORDINAIRE

8 AVRIL 2013

Cent soixante-dix-huitième séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210, rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2013 et à laquelle sont présents :

**Présences :** Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Mesdames les commissaires parents : Sonia Boulay et Manon Côté.

**Autres  
présences :**

Monsieur Éric Blackburn, directeur général;  
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;  
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;  
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;  
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire;  
Monsieur Christian Hinse, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;  
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;  
Madame Lise Lalonde, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;  
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;  
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

### 01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Andrée Bouchard, ouvre la séance.

### 02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

HR 13.04.08  
001

### ORDRE DU JOUR

- 01- Présences et ouverture de la séance.
- 02 - Adoption de l'ordre du jour.
- 03 - Période de questions du public.
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 11 mars 2013 (document SG 13.04.08-04.1).
  - Suivi au procès-verbal.
- 04.2 Correspondance.
- 04.2.1 De Monsieur Paul St-Laurent, membre du conseil d'administration du Centre Montérégien de réadaptation (CMR) : Demande afin de désigner un représentant pour siéger au conseil d'administration du Centre Montérégien de réadaptation (CMR).
- 04.3 Mot de la présidente.
- 04.4 Dénonciation des compressions budgétaires dans le réseau des commissions scolaires (document CC 13.04.08-04.4).

- 04.5 Confirmation du statut d'engagement (document DG 13.04.08-04.5).
- 04.6 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement (documents SG 13.04.08-04.6, SG 13.04.08-04.6a, SG 13.04.08-04.6b et SG 13.04.08-04.6c).
- 04.7 Projet de circonscriptions électorales (document SG 13.04.08-04.7).
- 07.1 Ajout d'un contrôleur sans-fil au Service des technologies de l'information (document TI 13.04.08-07.1).
- 09.1 Liste des comptes payés et des frais de déplacement remboursés en mars 2013 (document RF 2013-04-08 09.1).
- 09.2 Vente pour taxes - MRC de Rouville le 13 juin 2013 (document RH 13.04.08-09.2).
- 10.1 Adjudication de contrats
  - 10.1.1 Enlèvement d'un séparateur d'huile et décontamination des sols - Polyvalente Marcel-Landry (document RM 13.04.08-10.1.1).
  - 10.1.2 Restauration de toiture, Phase IV - Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 13.04.08-10.1.2).
  - 10.1.3 Réfection du débarcadère d'autobus, secteur nord-ouest - Polyvalente Marcel-Landry (document RM 13.04.08-10.1.3).
  - 10.1.4 Enveloppe et fenestration, phase I - École Alberte-Melançon (document RM 13.04.08-10.1.4).
  - 10.1.5 Réfection de l'enveloppe - École Saint-Lucien (document RM 13.04.08-10.1.5).
  - 10.1.6 Drainage des fondations, remplissage d'un réservoir de mazout et réaménagement de la cour extérieure - École Pointe-Olivier (document RM 13.04.08-10.1.6).
  - 10.1.7 Drainage et imperméabilisation de fondation, réfection de la distribution électrique - École Jean XXIII (document RM 13.04.08-10.1.7).
  - 10.1.8 Fenestration, phase II - École Joséphine-Dandurand, édifice Félix-Gabriel-Marchand (document RM 13.04.08-10.1.8).
  - 10.1.9 Travaux de désamiantage - École Dr-Alexis-Bouthillier (document RM 13.04.08-10.1.9).
  - 10.1.10 Réfection de maçonnerie et travaux connexes - École Marguerite-Bourgeois (document RM 13.04.08-10.1.10).
  - 10.1.11 Réfection de l'enveloppe, phase 4 - École Dr-Alexis-Bouthillier (document RM 13.04.08-10.1.11).
  - 10.1.12 Local D-150.3 (Véhicules légers) - École professionnelle de Métiers (document RM 13.04.08-10.1.12).
- 11- Commissaires parents.
- 12- Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

**Adopté à l'unanimité.**

### **03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur Pascal Charland, président du comité de parents de la Commission scolaire, perçoit qu'il semble y avoir beaucoup d'incompréhension de la part des parents quant au financement des commissions scolaires et notamment en ce qui a trait aux règles de la taxation scolaire et plus spécifiquement en ce qui concerne le montant de péréquation versé par le ministère aux commissions scolaires.

Le comité de parents souhaite informer le plus grand nombre de parents possible quant aux éventuelles coupures que s'apprête à faire le gouvernement et qui auront des incidences sur le compte de taxe scolaire des contribuables.

Dans un tel contexte, Monsieur Daniel Paquin et Madame Patricia Chalifour manifestent leurs préoccupations à l'égard des choix que fera le Conseil des commissaires pour assurer l'équilibre budgétaire de la commission scolaire.

Madame Isabelle Bergeron, parent d'élève fréquentant l'école du Petit Clocher de Saint-Georges-de-Clarenceville, demande au Conseil des commissaires de manifester leur désaccord à l'égard des coupures éventuelles auprès des instances gouvernementales.

De plus, suite à une interrogation de madame Bergeron, madame Andrée Bouchard confirme qu'après analyse de différentes données, la maternelle 4 ans sera offerte pour la prochaine année scolaire à l'école du Petit Clocher de Saint-Georges-de-Clarenceville.

Monsieur Michel Aerts fait lecture d'une lettre de madame Isabelle Gaudreault, adressée au Conseil des commissaires, laquelle est déposée séance tenante. Par cette correspondance, madame Gaudreault manifeste ses préoccupations à l'égard des éventuelles coupures en éducation et des conséquences sur les élèves, les parents, les contribuables et les citoyens en général. Elle interpelle les commissaires, à titre de représentants de leurs électeurs, pour dénoncer la situation auprès des instances concernées.

#### **04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 11 MARS 2013 (document SG 13.04.08-04.1)**

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 11 mars 2013 au moins six heures avant le début de la présente séance;

**HR 13.04.08**  
**002**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Éric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du Conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 11 mars 2013.

#### **04.2 CORRESPONDANCE**

04.2.1 De Monsieur Paul St-Laurent, membre du conseil d'administration du Centre Montérégien de réadaptation (CMR) : Demande afin de désigner un représentant pour siéger au conseil d'administration du Centre Montérégien de réadaptation (CMR).

#### **04.2.1 REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE MONTÉRÉGIEN DE RÉADAPTATION (CMR)**

Considérant que le Centre Montérégien de réadaptation (CMR) sollicite la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin d'y déléguer un représentant pour siéger à leur conseil d'administration;

**HR 13.04.08**  
**003**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que monsieur Réjean Bessette soit désigné représentant de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour siéger au conseil d'administration du Centre Montérégien de réadaptation (CMR).

**Adopté à l'unanimité.**

### **04.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la séance ordinaire du 11 mars 2013.

### **04.4 DÉNONCIATION DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES DANS LE RÉSEAU DES COMMISSIONS SCOLAIRES (document CC 13.04.08-04.4)**

Considérant que depuis 2011-2012, la Commission scolaire des Hautes-Rivières s'est vue imposer des compressions budgétaires par le gouvernement du Québec et qu'elle a subi des pertes de revenus totalisant une somme d'environ 6,5 M\$;

Considérant les efforts effectués par la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'égard de sa situation financière et des impacts liés à la décroissance de sa clientèle depuis quelques années;

Considérant que dans le cadre du *Budget du Québec 2013-2014*, le gouvernement procédera à de nouvelles compressions budgétaires de l'ordre de 200 M\$ à l'égard des commissions scolaires sur une période de trois ans;

Considérant que ces nouvelles compressions budgétaires se font par une mesure imposée par le gouvernement du Québec qui implique le retrait d'un financement accordé par le gouvernement aux commissions scolaires en 2007 par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale (projet de loi 43)*;

Considérant que ces dispositions législatives évitaient que le compte de taxe scolaire des contribuables n'augmente au même rythme que le rôle d'évaluation foncière municipale, qui lui, a subi une hausse importante depuis 2006;

Considérant que pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières, ces compressions supplémentaires correspondent à un montant d'environ 14 M\$ pour les trois prochaines années;

Considérant que la Commission scolaire devra récupérer ce montant de 14 M\$ sur trois ans, soit 7 M\$ la première année et 3,5 M\$ par année pour les deux années subséquentes;

Considérant les efforts budgétaires supplémentaires que devra effectuer la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour atteindre l'équilibre budgétaire, soit une réduction additionnelle prévue de ses dépenses de l'ordre d'environ 4 M\$;

Considérant que le gouvernement limite le recours aux surplus accumulés des commissions scolaires pour combler les déficits des budgets d'opération;

Considérant que les frais de gestion de la Commission scolaire des Hautes-Rivières sont parmi les plus bas de la province et qu'ils représentent environ 5 % des budgets globaux des commissions scolaires, ce qui constitue une des meilleures performances pour un réseau public et parapublic;

Considérant que le Conseil des commissaires juge que la compression des dépenses ne peut plus systématiquement devenir la seule solution;

Considérant que le Conseil des commissaires estime plus que jamais que les commissions scolaires ont déjà largement contribué à l'équilibre budgétaire visé par le gouvernement du Québec;

Considérant qu'en abolissant le montant de péréquation versé à la commission scolaire qui permettait de limiter la hausse de taxe scolaire, le Gouvernement du Québec oblige la Commission scolaire des Hautes-Rivières à récupérer auprès des contribuables un montant de 14 M\$, ce qui aura pour effet d'augmenter de façon importante la facture à payer compte tenu qu'il n'y aura plus de rabais accordé par le gouvernement;

Considérant que le taux de taxe scolaire maximal, fixé par le gouvernement, est de 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation;

Considérant que le produit maximal de la taxe scolaire permis pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières en 2012-2013 est de 0,3153 \$ du 100 \$ d'évaluation;

Considérant que le taux de taxe effectif moyen pour l'année 2012-2013 est de 0,2013 du 100 \$ d'évaluation pour les contribuables de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que malgré tous les efforts effectués par l'organisation, le niveau de services offert aux élèves finit toujours par être affecté;

Considérant que le Conseil des commissaires doit s'assurer de la qualité des services offerts à l'ensemble des élèves du territoire de la Commission scolaire, et ce, malgré une diminution de ses revenus qui atteindra près de 18,5 M \$ en 2015-2016;

**HR 13.04.08**  
**004**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De manifester l'indignation et le désaccord des membres du Conseil des commissaires et des membres du personnel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'égard des compressions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec dans le réseau des commissions scolaires;

De rappeler aux citoyennes et aux citoyens du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières que l'effort supplémentaire exigé des commissions scolaires à l'égard de la taxation scolaire constitue une situation imposée par le gouvernement et non un choix du Conseil des commissaires;

De transmettre la présente résolution à la première ministre du Québec, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Finances, au président du Conseil du Trésor, aux députés provinciaux du territoire, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Monsieur Michel Aerts demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Se sont abstenus : Messieurs les commissaires Michel Aerts, François Blais et Jacques Darche.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **04.5 CONFIRMATION DU STATUT D'ENGAGEMENT (document DG 13.04.08-04.5)**

Considérant que madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe à la direction générale, a satisfait aux exigences reliées à sa période probatoire (résolution HR 12.03.19-003);

**HR 13.04.08  
005**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du directeur général, madame Dominique Lachapelle soit confirmée dans son poste régulier de directrice générale adjointe à temps plein à la direction générale.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **04.6 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES, LA LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES ET LES ACTES D'ÉTABLISSEMENT (documents SG 13.04.08-04.6, SG 13.04.08-04.6a, SG 13.04.08-04.6b et SG 13.04.08-04.6c)**

Considérant qu'en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant les consultations menées auprès des municipalités se situant entièrement ou partiellement sur le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, ainsi qu'auprès du Comité de parents de la Commission scolaire, eu égard au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant que par la suite et compte tenu de ce plan, la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

Considérant les consultations menées auprès de Comité de parents de la Commission scolaire, eu égard à la liste de ses écoles et aux actes d'établissement à délivrer pour l'année scolaire 2013-2014 et ce, tel que prévu à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**HR 13.04.08  
006**

Il est proposé par madame Monique Brière :

QUE soient adoptés :

- ✓ Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire pour les années 2013-2016, et ce, tel qu'il apparaît au document SG 13.04.08-04.6a;
- ✓ La liste des écoles et des centres pour l'année 2013-2014 et ce, tel qu'il apparaît au document SG 13.04.08-04.6b;
- ✓ Les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année 2013-2014 et ce, tel que décrit au document SG 13.04.08-04.6c.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **04.7 PROJET DE CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES (document SG 13.04.08-04.7)**

Considérant que la *Loi sur les élections scolaires* fixe la date de la prochaine élection scolaire générale le 2 novembre 2014;

Considérant que l'article 7.5 de la *Loi sur les élections scolaires* stipule que le Conseil des commissaires doit adopter, après le 15 février, mais au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui précède celle où doit avoir lieu l'élection scolaire générale, un projet de division du territoire de la Commission scolaire en circonscriptions électorales;

Considérant que ce projet doit par la suite faire l'objet d'un avis public;

**HR 13.04.08**  
**007**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières adopte le projet de division du territoire de la Commission scolaire en 10 circonscriptions électorales et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires*.

##### **Avis aux lecteurs**

- La description des limites des circonscriptions électorales a été effectuée selon le sens horaire.
- L'utilisation des mots : autoroute, rue, avenue, boulevard, chemin, montée, rang, pont, rivière, ruisseau et voie ferrée sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention contraire.
- L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite de la circonscription électorale passe à l'arrière des emplacements résidentiels dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.
- Toutes les limites administratives utilisées dans le cadre de cette description sont celles qui existaient au mois de février 2013.

##### **Les circonscriptions électorales se délimitent comme suit :**

###### **Circonscription 1 (11 480 électeurs)**

Elle comprend les municipalités suivantes : Rougemont (M), Saint-Paul-d'Abbotsford (M), Ange-Gardien (M), Sainte-Brigide-d'Iberville (M) et Saint-Césaire (V).

###### **Circonscription 2 (11 191 électeurs)**

Elle comprend les municipalités suivantes : Saint-Mathias-sur-Richelieu (M) et Marieville (V).

###### **Circonscription 3 (12 499 électeurs)**

Elle comprend les municipalités suivantes : Richelieu (V), Sainte-Angèle-de-Monnoir (M) et Mont-Saint-Grégoire (M).

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Richelieu et de la limite municipale nord, cette limite municipale nord et est, la piste cyclable Montérégiade 2 (ancienne voie ferrée du Canadien National), son prolongement ouest, l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35), la route 104, le boulevard d'Iberville, la 9<sup>e</sup> Avenue, son prolongement et la rivière Richelieu jusqu'au point de départ.

**Circonscription 4 (12 829 électeurs)**

Elle comprend les municipalités suivantes : Saint-Alexandre (M) et Sainte-Anne-de-Sabrevois (P).

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard d'Iberville et de la route 104, cette route, l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35), le prolongement ouest de la piste cyclable Montérégiade 2 (ancienne voie ferrée du Canadien National), cette piste cyclable, la limite municipale est et sud, la rivière Richelieu, le prolongement de la 9<sup>e</sup> Avenue, cette avenue et le boulevard d'Iberville jusqu'au point de départ.

**Circonscription 5 (9 884 électeurs)**

Elle comprend les municipalités suivantes : Henryville (M), Saint-Sébastien (M), Venise-en-Québec (M), Saint-Georges-de-Clarenceville (M), Noyan (M), Lacolle (M), Saint-Valentin (M), Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (M) et Saint-Blaise-sur-Richelieu (M).

**Circonscription électorale 6 (10 021 électeurs)**

Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la voie ferrée du Canadien National et de la rue Frontenac, cette rue, la rue Richelieu et son prolongement est (passant par la rampe de mise à l'eau de la marina Le Nautique), la rivière Richelieu, la limite municipale sud, le chemin du Grand-Bernier Sud, la rue de Carillon, le boulevard du Séminaire Sud, le prolongement sud de la rue Frenette, cette rue et son prolongement nord (passant par la voie d'accès du Centre de recherche et de développement en horticulture d'Agriculture et Agroalimentaire Canada), le boulevard Gouin, la rue La Fontaine, la rue Saint-Jacques, le boulevard du Séminaire Nord et la voie ferrée du Canadien National jusqu'au point de départ.

**Circonscription 7 (10 850 électeurs)**

Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Bonneau, cette rue en direction est, nord et est et son prolongement, la rivière Richelieu, le prolongement de la rue Richelieu (passant par la rampe de mise à l'eau de la marina Le Nautique), cette rue, la rue Frontenac, la voie ferrée du Canadien National, le boulevard Industriel, la rue Pierre-Caisse et le boulevard du Séminaire Nord jusqu'au point de départ.

**Circonscription 8 (12 867 électeurs)**

Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35) et du chemin Saint-André, ce chemin, la limite municipale nord, la rivière Richelieu, le prolongement de la rue Bonneau, cette rue en direction ouest, sud et ouest, le boulevard du Séminaire Nord, la rue Pierre-Caisse et l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35) jusqu'au point de départ.

**Circonscription 9 (11 871 électeurs)**

Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard Saint-Luc et de la limite municipale ouest, cette limite municipale ouest et nord, le chemin Saint-André, l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35), la rue Pierre-Caisse, le chemin du Grand-Bernier Nord, la voie ferrée du Canadien National, la rivière L'Acadie et le boulevard Saint-Luc jusqu'au point de départ.

**Circonscription 10 (10 891 électeurs)**

Elle comprend la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (M).

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue Pierre-Caisse et du boulevard Industriel, ce boulevard, la voie ferrée du Canadien National, le boulevard du Séminaire Nord, la rue Saint-Jacques, la rue La Fontaine, le boulevard Gouin, le prolongement nord de la rue Frenette

(passant par la voie d'accès du Centre de recherche et de développement en horticulture d'Agriculture et Agroalimentaire Canada), cette rue et son prolongement sud, le boulevard du Séminaire Sud, la rue de Carillon, le chemin du Grand-Bernier Sud, la limite municipale sud et ouest, le boulevard Saint-Luc, la rivière L'Acadie, la voie ferrée du Canadien National, le chemin du Grand-Bernier Nord et la rue Pierre-Caisse jusqu'au point de départ.

**Adopté à l'unanimité.**

**07.1 AJOUT D'UN CONTRÔLEUR SANS-FIL AU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (document TI 13.04.08-07.1)**

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 13.04.08**  
**008**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Telus, le contrat pour l'ajout d'un contrôleur sans-fil au Service des technologies de l'information, au montant de 31 575,69 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité.**

**09.1 LISTE DES COMPTES PAYÉS ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT REMBOURSÉS EN MARS 2013 (document RF 2013-04-08 09.1)**

Dépôt de la liste des comptes payés et des frais de déplacement remboursés en mars 2013 (document RF 2013-04-08 09.1).

**09.2 VENTE POUR TAXES MRC ROUVILLE LE 13 JUIN 2013 (document RH 13.04.08-09.2)**

**HR 13.04.08**  
**009**

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

Que soit transmis, conformément à l'article 341 de la *Loi sur l'instruction publique*, pour les propriétés devant faire l'objet de vente d'immeubles pour taxes par la municipalité régionale de comté de Rouville le 13 juin 2013, un état indiquant le montant des taxes scolaires dues et affectant chacun de ces immeubles, afin que ladite municipalité tienne compte de nos réclamations lors de la préparation de sa liste.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1 ADJUDICATION DE CONTRATS**

**10.1.1 ENLÈVEMENT D'UN SÉPARATEUR D'HUILE ET DÉCONTAMINATION DES SOLS - POLYVALENTE MARCEL-LANDRY (document RM 13.04.08-10.1.1)**

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 13.04.08**  
**010**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation ESM Inc., le contrat pour l'enlèvement d'un séparateur d'huile et décontamination des sols à la Polyvalente Marcel-Landry, au montant de 33 360,00 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.2 RESTAURATION DE TOITURE, PHASE IV - POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document RM 13.04.08-10.1.2)**

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 13.04.08**  
**011**

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Omer Brault Inc., le contrat pour la restauration de toiture, phase IV, à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, au montant de 65 576,00 \$ (taxes en sus), et ce, sous réserve de la confirmation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'allocation « Maintien du bâtiment 2012-2013 », requise pour la réalisation dudit projet.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.3 RÉFECTION DU DÉBARCADÈRE D'AUTOBUS, SECTEUR NORD-OUEST - POLYVALENTE MARCEL-LANDRY (document RM 13.04.08-10.1.3)**

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 13.04.08**  
**012**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage Daudi Ltée, le contrat pour la réfection du débarcadère d'autobus, secteur nord-ouest à la Polyvalente Marcel-Landry, au montant de 67 940,00 \$ (taxes en sus), et ce, sous réserve de la confirmation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'allocation « Maintien du bâtiment 2012-2013 », requise pour la réalisation dudit projet.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.4 ENVELOPPE ET FENESTRATION, PHASE I - ÉCOLE ALBERTE-MELANÇON (document RM 13.04.08-10.1.4)**

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 13.04.08**  
**013**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Martha Inc., le contrat pour l'enveloppe et la fenestration de la phase I, à l'école Alberte-Melançon, au montant de 119 173,00 \$ (taxes en sus), et ce, sous réserve de la confirmation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'allocation « Maintien du bâtiment 2012-2013 », requise pour la réalisation dudit projet.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.5 RÉFECTION DE L'ENVELOPPE - ÉCOLE SAINT-LUCIEN (document RM 13.04.08-10.1.5)**

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 13.04.08  
014**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., le contrat pour la réfection de l'enveloppe, phase 2, à l'école Saint-Lucien, au montant de 187 500,00 \$ (taxes en sus), et ce, sous réserve de la confirmation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'allocation « Maintien du bâtiment 2012-2013 », requise pour la réalisation dudit projet.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.6 DRAINAGE DES FONDATIONS, REMPLISSAGE D'UN RÉSERVOIR DE MAZOUT ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR EXTÉRIEURE - ÉCOLE POINTE-OLIVIER (document RM 13.04.08-10.1.6)**

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 13.04.08  
015**

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, B. Frégeau & Fils Inc., le contrat pour le drainage des fondations, le remplacement d'un réservoir de mazout souterrain et le réaménagement de la cour extérieure à l'école Pointe-Olivier, au montant de 221 900,00 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.7 DRAINAGE ET IMPERMÉABILISATION DE FONDATION, RÉFECTION DE LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE - ÉCOLE JEAN XXIII (document RM 13.04.08-10.1.7)**

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 13.04.08  
016**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Coffrages Dunasso 2001 Inc., le contrat pour le drainage et l'imperméabilisation de la fondation, la réfection de la distribution électrique et l'accès pour personnes à mobilité réduite à l'école Jean XXIII, au montant de 91 695,00 \$ (taxes en sus), et ce, sous réserve de la confirmation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'allocation « Maintien du bâtiment 2012- 2013 », requise pour la réalisation dudit projet.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.8 FENESTRATION, PHASE II - ÉCOLE JOSÉPHINE-DANDURAND, ÉDIFICE FÉLIX-GABRIEL-MARCHANT (document RM 13.04.08-10.1.8)**

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 13.04.08  
017**

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., le contrat pour la fenestration, phase II à l'école Joséphine-Dandurand, édifice Félix-Gabriel-Marchand, au montant de 119 400,00 \$ (taxes en sus), et ce, sous réserve de la confirmation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'allocation « Maintien du bâtiment 2012-2013 », requise pour la réalisation dudit projet.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.9 TRAVAUX DE DÉSAMIANTAGE - ÉCOLE DR-ALEXIS-BOUTHILLIER (document RM 13.04.08-10.1.9)**

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 13.04.08**  
**018**

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Indusco Isolation Inc., le contrat pour des travaux de désamiantage à l'école Dr-Alexis-Bouthillier, au montant de 57 750,00 \$ (taxes en sus) et ce, sous réserve de la confirmation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'allocation « Maintien du bâtiment 2012- 2013 », requise pour la réalisation dudit projet.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.10 RÉFECTION DE MAÇONNERIE ET TRAVAUX CONNEXES - ÉCOLE MARGUERITE-BOURGOYS (document RM 13.04.08-10.1.10)**

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 13.04.08**  
**019**

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Merlain Canada Inc., le contrat pour réfection de la maçonnerie et travaux connexes à l'école Marguerite-Bourgeois, au montant de 108 668,07 \$ (taxes en sus), et ce, sous réserve de la confirmation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'allocation « Maintien du bâtiment 2012-2013 », requise pour la réalisation dudit projet.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.11 RÉFECTION DE L'ENVELOPPE, PHASE 4 - ÉCOLE DR-ALEXIS-BOUTHILLIER (document RM 13.04.08-10.1.11)**

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 13.04.08**  
**020**

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., le contrat pour la réfection de l'enveloppe, phase 4, à l'école Dr-Alexis-Bouthillier, au montant de 153 000,00 \$ (taxes en sus), et ce, sous réserve de la confirmation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'allocation « Maintien du bâtiment 2012-2013 », requise pour la réalisation dudit projet.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.12 LOCAL D-150.3 (VÉHICULES LÉGERS) - ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE MÉTIERS (document RM 13.04.08-10.1.12)**

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 13.04.08  
021**

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction J. Boulais Inc., le contrat pour le local D-150.3 (véhicules légers) – remise à niveau des unités CVC, à l'École professionnelle de Métiers, au montant de 152 450,00 \$ (taxes en sus), et ce, sous réserve de la confirmation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'allocation « Maintien du bâtiment 2012-2013 », requise pour la réalisation dudit projet.

**Adopté à l'unanimité.**

**11 - COMMISSAIRES PARENTS**

Madame Sonia Boulay rappelle les deux prochaines conférences offertes aux parents de la Commission scolaire, soit :

- *ADO-Communication* par Martine Girouard, le 11 avril 2013 à la Polyvalente Marcel-Landry.
- Une nouvelle conférence de monsieur Pierre Lavoie, le 2 mai 2013 au Théâtre des Deux Rives de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Une conférence portant sur les médias sociaux, organisée conjointement par le Comité de parents et la Commission scolaire, sera également offerte aux parents le 6 juin prochain.

Madame Manon Côté remercie mesdames Andrée Bouchard, Dominique Lachapelle et Silvie Mondat ainsi que messieurs Éric Blackburn, François Lafortune et Mario Champagne qui lors de la dernière rencontre du Comité de parents ont présenté le rapport annuel 2011-2012 de la Commission scolaire et fourni de l'information à l'égard du processus budgétaire de la Commission scolaire.

Madame Côté demande que le communiqué de presse qui sera diffusé par la Commission scolaire à l'égard de la dénonciation des compressions budgétaires dans le réseau des commissions scolaires soit transmis à l'ensemble des parents de la Commission scolaire.

La prochaine rencontre du Comité de parents se tiendra le 7 mai 2013.

**12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS**

**HR 13.04.08  
022**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que des félicitations soient adressées à Rosemarie Tougas, élève de l'école Joséphine-Dandurand, qui s'est mérité le 1<sup>e</sup> prix lors de la Dictée Richelieu, Édition 2013, écrite par monsieur Gilles Gemme, le 20 mars 2013 à l'Hôtel des Gouverneurs.

Nous sommes particulièrement fiers puisque Rosemarie s'est mérité une note parfaite n'ayant commis aucune faute à la Dictée.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**023**

Il est proposé par madame Sonia Boulay :

Que des félicitations soient adressées à Charlotte Chagnon, élève de l'école Saint-Vincent, pour ses nombreuses performances à titre de gymnaste artistique et notamment en ce qui a trait aux médailles d'or et d'argent remportées lors de la Coupe Québec, tenue à l'Université Laval. Charlotte s'est également classée première dans sa catégorie, aux niveaux régional et provincial. L'école Saint-Vincent et la Commission scolaire des Hautes-Rivières sont fières de compter une telle athlète parmi ses élèves.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**024**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Léon-Maurice Lavoie de l'école Paul-Germain Ostiguy, pour son excellent travail de partenariat avec la maison de la Culture du Cœur de la Montérégie afin d'impliquer ses élèves de niveau secondaire II, lesquels ont créé des phrases poétiques époustouflantes en n'utilisant que 70 caractères, tout en respectant le thème de l'exposition de l'année, soit la migration.

En voici quelques exemples:

L'art est une question d'inspiration et surtout de détermination. (Julien Choquette)  
Les oiseaux migrent vers le sud et nous, nous migrons vers l'inspiration. (François Fortin)  
La mémoire de mon subconscient représente mes vies d'artiste. (Maude Dubois)

Merci également à tous les élèves impliqués dans le projet.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**025**

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que des remerciements soient adressés à madame Diane Charbonneau, secrétaire à l'école Saint-Eugène, pour ses 10 ans de loyaux services et son dévouement envers les élèves de l'école Saint-Eugène. Bon succès dans votre nouveau défi!

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**026**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient transmis à monsieur Julien Saguez, président, et aux membres du Club Richelieu qui, depuis plus de 20 ans, témoignent de leurs intentions de voir s'améliorer la qualité de la langue française, en offrant aux élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et à leurs familles, ainsi qu'aux membres du personnel engagés à la Dictée Richelieu, une généreuse soirée.

De plus cette année, le Club Richelieu mérite des remerciements encore plus soutenus puisqu'il a profité de cette soirée pour faire un don de 4 000 \$ pour l'actualisation de la bibliothèque de l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville).

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**027**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Charles-Antoine Massad, élève de la Polyvalente Marcel-Landry et médaillé d'or junior qui, dans le cadre de la finale régionale Expo-sciences Hydro-Québec 2013, s'est mérité une bourse de 400 \$ du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et qui représentera la Commission scolaire des Hautes-Rivières à la finale québécoise qui se tiendra à Saguenay, du 18 au 21 avril 2013 avec son projet **Ouïr pour vivre**.

Des présentations de cette qualité rejaillissent sur toute la Commission scolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**028**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Olivier Fabry, élève de la Polyvalente Marcel-Landry qui, dans le cadre de la finale régionale Expo-sciences Hydro-Québec 2013, s'est mérité une bourse de 200 \$ de l'Ordre des chimistes du Québec et qui représentera la Commission scolaire des Hautes-Rivières à la finale québécoise qui se tiendra à Saguenay, du 18 au 21 avril 2013 avec son projet **L'immortalité, ça vous dit ?**

Des présentations de cette qualité rejaillissent sur toute la Commission scolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**029**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Geneviève Pelletier-McDuff et Léa-Maude Juteau, élèves de l'école Mgr-Euclide-Théberge et médaillées d'argent intermédiaire qui, dans le cadre de la finale régionale Expo-sciences Hydro-Québec 2013, se sont mérité une bourse de 300 \$ du Club Lions de Saint-Luc et qui représenteront la Commission scolaire des Hautes-Rivières à la finale québécoise qui se tiendra à Saguenay, du 18 au 21 avril 2013 avec leur projet **Le stress, ça vous stresse ?**

Des présentations de cette qualité rejaillissent sur toute la Commission scolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**030**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Marie-Eve McLean et Jacinthe McLean, élèves de l'école Mgr-Euclide-Théberge qui, dans le cadre de la finale régionale Expo-sciences Hydro-Québec 2013, se sont mérité des logiciels Antidote (Druide) et qui représenteront la Commission scolaire des Hautes-Rivières à la finale québécoise qui se tiendra à Saguenay, du 18 au 21 avril 2013 avec leur projet **Végétaux à la rescousse**.

Des présentations de cette qualité rejaillissent sur toute la Commission scolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**031**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Guillaume Forget, élève de la Polyvalente Marcel-Landry et médaillé de bronze junior qui, dans le cadre de la finale régionale Expo-sciences

Hydro-Québec 2013, s'est mérité le prix Énergie Hydro-Québec, soit une bourse de 250 \$ assortie d'une journée de parrainage scientifique pour son projet **L'électricité sous l'eau**.

Des présentations de cette qualité rejaillissent sur toute la Commission scolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**032**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Thierry Gervais-Raymond, élève de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot qui, dans le cadre de la finale régionale Expo-sciences Hydro-Québec 2013, s'est mérité une bourse de 200 \$ de Cybertronic pour son projet **Le vol de la libellule**.

Des présentations de cette qualité rejaillissent sur toute la Commission scolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**033**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Audrey Labrecque et Angélyne Messier, élèves de l'école Mgr-Euclide-Théberge qui, dans le cadre de la finale régionale Expo-sciences Hydro-Québec 2013, se sont mérité des livres des éditions Marcel Didier pour leur projet **Au secours, j'étouffe !**

Des présentations de cette qualité rejaillissent sur toute la Commission scolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**034**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Jennyfer Roy-Gordon, élève de la Polyvalente Marcel-Landry qui, dans le cadre de la finale régionale Expo-sciences Hydro-Québec 2013, s'est mérité un jeu Ubisoft et un roman pour son projet **Le nucléaire, ça BOOOM !**

Des présentations de cette qualité rejaillissent sur toute la Commission scolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**035**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Cynthia Couture-Rhéaume et Anne St-Pierre, élèves de la Polyvalente Marcel-Landry qui, dans le cadre de la finale régionale Expo-sciences Hydro-Québec 2013, se sont mérité un jeu Ubisoft pour leur projet **Pourquoi moi ?**

Des présentations de cette qualité rejaillissent sur toute la Commission scolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**036**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient transmis à mesdames France Heppell, directrice et Lyne Letendre, adjointe administrative, à la Polyvalente Marcel-Landry, pour l'accueil qu'elles ont réservé aux participants, accompagnateurs, membres du CLSM et visiteurs, dans le cadre de la finale régionale Expo-sciences Hydro-Québec 2013. Tout a été mis en place pour assurer le confort de tous et nous ne sommes pas sans savoir tout l'effort qu'une telle organisation exige.

Que des remerciements soient également transmis à tous les membres du personnel qui se sont engagés pour faire de cet événement régional un franc succès.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**037**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés à monsieur Ken Sears, enseignant de musique à l'école Joséphine Dandurand, pour avoir organisé et présenté un très beau concert le 17 mars dernier au Théâtre des Deux-Rives, en collaboration avec des artistes professionnels de haut niveau. L'association avec les harmonies du secteur a démontré tout l'engagement des enseignants en musique.

Que des félicitations soient également adressées aux élèves qui ont contribué au succès de l'événement.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**038**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés à madame Johanne Vigneault, enseignante de musique à l'école Saint-Lucien, pour sa participation au concert exceptionnel offert le 17 mars dernier au Théâtre des Deux-Rives. Un concert de cette envergure demande un engagement particulier des personnes impliquées.

Que des félicitations soient également adressées aux élèves qui ont contribué au succès de l'événement.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**039**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés à madame Dominique Bourque, enseignante de musique à l'école Bruno-Choquette, pour sa participation au concert exceptionnel offert le 17 mars dernier au Théâtre des Deux-Rives. Un concert de cette envergure demande un engagement particulier des personnes impliquées.

Que des félicitations soient également adressées aux élèves qui ont contribué au succès de l'événement.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.04.08**  
**040**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés à madame Myriam Chabot, enseignante de musique à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean), pour sa participation au concert

exceptionnel offert le 17 mars dernier au Théâtre des Deux-Rives. Un concert de cette envergure demande un engagement particulier des personnes impliquées.

Que des félicitations soient également adressées aux élèves qui ont contribué au succès de l'événement.

**Adopté à l'unanimité.**

**13- AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'a été traité.

**14- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**HR 13.04.08**  
**041**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

**Adopté à l'unanimité.**

\_\_\_\_\_  
LA PRÉSIDENTE

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL